



Département « Vie Associative »

Thème : « Bien utiliser le tableur Excel »

Date : Jeudi 21 avril 2016

Lieu : A la Fédération Nationale - 28 Place St Georges
75009 PARIS Salle Pernot – Escalier A – 1^{er} étage

Horaires : de 10h00 à 16h30

Animée par : Jean COUTAUDIER, Informaticien retraité.

Objectifs :

- Cette formation se base sur le logiciel Microsoft EXCEL :
- Acquérir les bonnes pratiques pour créer des tableaux avec des formules de calcul simples
- Maîtriser les fonctions principales du logiciel Excel afin d'être autonome
- Gérer son fichier d'adhérents
- Suivre la comptabilité de son association

Programme :

- Généralités
- Saisie, Formats des cellules, Fonctions, Filtre
- Gestion des feuilles et Calcul
- Les tris de données et les Sous totaux
- Les Graphes
- Tableau dynamique croisé
- Consolidation de plusieurs feuilles

Profil des participants :

Cette formation est à destination des utilisateurs de tableur souhaitant améliorer leur pratique. Venir avec son ordinateur disposant du logiciel Excel 2010 installé.

Tarifs :

27€ pour les membres Familles de France - 50€ pour les non membres

N'OUBLIEZ PAS VOTRE ORDINATEUR



Fiche d'inscription - Secteur « Vie Associative »

A RENVoyer accompagnée de votre règlement (chèque de 27€ ou 50€)

Avant le jeudi 14 avril 2016 à :

FAMILLES DE FRANCE - Fédération Nationale

Secrétariat général - 28 Place St Georges 75009 PARIS

ou par mail : accueil@familles-de-france.org ou par fax : 01.45.96.07.88

Thème : « Bien utiliser le tableur Excel »

Date : Jeudi 21 avril 2016

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Adhérent de l'association de:

Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération nationale

Inscription : les frais sont à régler à l'inscription (voir tarif ci-dessus)

Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite. Une inscription ne devient ferme et définitive qu'après réception des droits d'inscription.

Remboursement : Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2^{ème} classe.

Repas : Pris en commun, à la charge de la Fédération nationale.